



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

RÉFÉRENTIEL POUR LES MAIRIES
ET INTERCOMMUNALITÉS

Janvier 2022

PRÉSENTATION DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) est un projet structurant qui vise à impliquer davantage les jeunes de 15 à 17 ans dans la vie de la Nation, à promouvoir la culture de l'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le parcours du volontaire en SNU se déroule en trois étapes :

1. un séjour de cohésion de deux semaines ;
2. une mission d'intérêt général de 84 heures minimum, près de chez lui, dans l'année qui suit sa participation au séjour de cohésion ;
3. un engagement facultatif, à plus long terme, tel que : le Service civique, la Réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.

La mission d'intérêt général (MIG) se déroule, de façon continue ou perlée, au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général. Elle peut concerner les domaines suivants :

- défense et mémoire ;
- sécurité ;
- citoyenneté ;
- solidarité ;
- santé ;
- éducation ;
- culture ;
- sport ;
- environnement et développement durable.

Dans le cadre de la MIG, le volontaire SNU participe, sous la responsabilité d'un tuteur, aux activités de la structure d'accueil ; **il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation.**

Une MIG peut être **individuelle** ou **collective** et accueillir ainsi plusieurs jeunes de la commune en même temps.

- La structure d'accueil a toute liberté pour accepter ou non les candidatures des volontaires.
- **Un contrat d'engagement (selon un modèle type) est signé entre la structure, l'État, les représentants légaux du volontaire et formalise les engagements réciproques au cours de la mission.**

Accueillir un volontaire pour une MIG, c'est une occasion pour les collectivités territoriales de partager le cœur de leur action au service de l'intérêt général et d'être pleinement parties prenantes d'un dispositif utile aux jeunes, utile à la République.

LES MIG RÉALISABLES DANS LES MAIRIES ET LES INTERCOMMUNALITÉS

Les missions assumées au quotidien par les mairies et intercommunalités, par leur diversité et leur proximité avec la population, se prêtent particulièrement à l'accueil d'un volontaire SNU.

Voici une liste non exhaustive de MIG pouvant être confiées à des volontaires SNU, par type d'activités.

ACCUEIL DU PUBLIC

- Appui à l'accueil et à l'orientation du public.
- Information du public.

ACTIVITÉS CITOYENNES

- Appui au fonctionnement des institutions locales : préparation de débat, de séance publique, etc.
- Participation à l'animation du conseil municipal des enfants/jeunes.
- Contribution à l'élaboration et à la diffusion du bulletin municipal.
- Appui à la préparation des élections.
- Aide à l'actualisation du plan du cimetière et au recensement des concessions.

SANTÉ

- Aide en centre de vaccination : accueil, renseignements et orientation du public...
- Opération don du sang : soutien logistique, accueil et orientation du public.

ANIMATION ENFANTS/JEUNES

- Appui aux animations proposées, à la communication sur les structures de loisirs, à quelques tâches de gestion quotidienne.
- Appui à l'aide aux devoirs.
- Appui aux actions de cohésion proposées aux jeunes : web radio, promotion des associations locales, communication sur les dispositifs dédiés, etc.
- Appui aux actions d'information jeunesse (par exemple : participation à l'organisation du forum emploi ou forum jobs d'été).

PERSONNES VULNÉRABLES

- Appels à partir du registre des personnes isolées, pour vérifier les coordonnées des personnes inscrites (en amont de l'été, en préparation du plan canicule par exemple).
- Présence auprès des personnes isolées.
- Participation aux ateliers proposés : lecture, jeux de société, créations.
- Préparation et portage des repas.

ÉVÉNEMENTIEL

- Appui aux cérémonies commémoratives : installation, préparation, promotion, mise en valeur (affichage, réseaux sociaux, etc.), micro-reportage sur la cérémonie.
- Participation aux animations de la commune (marchés de Noël, festivals, etc.) : accueil du public, aide à la gestion des files d'attente, accompagnement des personnes à mobilité réduite.
- Participation aux forums associatifs.

ACTIONS CULTURELLES

- Accompagnement du public lors d'une exposition, notamment auprès d'un public senior et familial.
- Participation aux activités de la médiathèque : accueil et orientation du public, aide à la valorisation du fonds et des animations, appui aux animations, aux publications internet, etc.
- Appui à la mise en valeur des atouts touristiques d'une commune : aide à l'élaboration de supports de communication, à la diffusion des affiches, à l'entretien des cheminements de visite, etc.

SPORT

- Appui aux manifestations sportives locales : promotion, accueil et orientation du public, etc.
- Appui au fonctionnement des infrastructures et clubs municipaux (aide aux campagnes d'inscription, participation au forum, etc.).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nettoyage des sentiers, des plages.
- Appui à l'entretien et à la valorisation du patrimoine, des espaces naturels.
- Appui à l'inventaire des espèces florales et végétales.

À noter **qu'une même MIG peut être une combinaison de quelques heures sur plusieurs thématiques** : le jeune s'engage auprès de la ou les mairie(s), avec la(les)quelle(s) il peut développer une MIG « à la carte » composée de **différentes activités**, telles que préparation et information sur la mission, accueil de public, accompagnement de projet, intervention auprès de personnes âgées, etc.

Les mairies peuvent être accompagnées par leur EPCI :

- soit avec une coordination intercommunale : l'EPCI accompagne un volontaire réalisant des missions au sein de plusieurs mairies (et ayant signé un contrat d'engagement avec chacune d'entre elles) ;
- soit avec un portage intercommunal : l'EPCI peut être signataire du contrat directement avec le jeune volontaire, qui déploiera sa MIG au sein de plusieurs mairies.

La réussite d'une MIG tient autant à la mission proposée (**concrète, accessible, opérationnelle, en équipe avec les agents publics**) qu'à l'organisation mise en place pour accueillir et accompagner le volontaire (**bienveillance, missions clairement identifiées, faire découvrir, liens avec les élus, etc.**).

La collectivité peut également convier l'ensemble des volontaires du territoire aux cérémonies locales et accompagner la mise en réseau si elle n'accueille pas directement les jeunes en missions.

DIFFUSION DES MIG ET RECRUTEMENT DES VOLONTAIRES SNU

Au-delà de la liste susmentionnée, les mairies et intercommunalités peuvent proposer toute mission d'intérêt général qui leur paraît pertinente.



Toutes les précisions pour proposer une MIG sont disponibles sur le site internet du Service national universel, page « [Proposez des missions d'intérêt général](#) »

snu.gouv.fr

De nombreuses explications et tutoriels sont également à votre disposition sur la page « [Foire aux questions](#) ».

- Les offres sont étudiées et validées par le référent MIG des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).
Les volontaires postulent sur les missions proposées par la structure via leur compte volontaire : <https://moncompte.snu.gouv.fr/auth>
- Pour faire connaître les offres :
 - Les volontaires du SNU peuvent être invités à échanger avec les élus de la collectivité. Ce temps d'échange accompagne la découverte des parcours d'engagement.
 - Ils peuvent également être invités à participer à des événements type « forums associatifs » pour découvrir les structures du territoire et identifier « une MIG dans sa ville ».

Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

snu.gouv.fr



#SNUjyvais